

## Compte-rendu des conseils municipaux du 10 et 31 mars 2022

Absents ou excusés le 10 mars : Virginie BACLET (pouvoir à Catherine THOINON), Pascale LARRAN, Jérémie RYNOIS, Maxime SABRAN (pouvoir à Alain SICARD).

Absents ou excusés le 31 mars : Patrick GEOFFRAY (pouvoir à François CAROBBIO), Pascale LARRAN (pouvoir à Jocelyne JANOVICZ), Christophe MEURENAND, Jérémie RYNOIS.

### Vie Scolaire

La commission prévoit le changement du petit train de la cour d'école pendant les vacances d'été. Le conseil municipal des enfants a soumis un plan de traçage de jeux de cours, une entreprise sera consultée pour répondre à leur demande. De nouveaux porte-manteaux seront installés prochainement. Des aménagements dans des toilettes existantes sont à l'étude afin de mieux préserver l'intimité des enfants.

Comme chaque année 2 classes se rendent à la piscine, le coût du transport est pris en charge par la commune et les cours de piscine par le sou des écoles.

Un questionnaire d'enquête a été soumis aux parents afin de mieux connaître leur avis sur les repas et services de la cantine, en vue de proposer des améliorations.

### Communication

Globalement le retour fait par les habitants sur bulletin municipal 2021 a été positif. Il a été suggéré pour le prochain bulletin de donner plus la parole aux habitants, développer la rubrique vie économique.

Il a été demandé de localiser mieux les évènements publiés sur le site internet ou PanneauPocket. La commission va étudier comment mettre en place une solution simple et économique.

La commission envisage de lancer l'étude d'un projet de jeu de piste : un certain nombre d'énigmes serait proposé dans les différents quartiers/hameaux dans l'optique de valoriser notre commune et son patrimoine.

### Vie Associative

Les subventions suivantes ont été accordées : 2 550 € à la bibliothèque « À livre ouvert » et 150 € à l'association « De mains à mains ».

Le conseil a validé la convention d'occupation d'un local par l'association « Joute neuvilloise ».

L'architecte des bâtiments de France a émis un accord de principe pour la réalisation d'une fresque sur le bâtiment du Parc des Peupliers. Une déclaration préalable sera prochainement déposée.

### Aménagement, développement durable, urbanisme, vie économique, environnement

Le conseil a décidé de reporter sa décision concernant la vente d'une parcelle communale aux Prés de la Colombière. Le prix de vente nécessite une réévaluation et l'intervention d'un tiers pour la commercialisation sera réétudiée.

### Voirie, travaux, réseaux

Le conseil a validé deux avenants concernant le marché de travaux de la salle polyvalente.

- Le montant du lot n° 4 (plafonds suspendus – entreprise MCP) passe de 7 946,00 € HT à 8 166,00 € HT (+ 220,00 € HT)
- Le montant du lot n°5 (électricité courants faibles – entreprise NEVEU) passe de 51 117,28 € HT à 53 716,38 € HT (+ 2 599,10 € HT).

Ceci porte le montant total du marché de travaux à 236 754,05 € HT (284 104,86 € TTC).

Le conseil a retenu différentes offres concernant l'acquisition de matériel pour la salle polyvalente :

- Entreprise BRESSE HYGIENE pour l'acquisition d'une auto-laveuse (2 819,99 € HT – 3 382,79 € TTC)
- Société ALTRAD pour la fourniture d'un podium mobile (6 936,00 € HT – 8 323,20 € TTC)
- Entreprise IRELEM pour l'équipement audiovisuel (12 728,88 € HT – 15 274,66 € TTC).

L'offre de la société GEOLITHE a été retenue pour un montant total HT de 39 166,00 € (46 999,20 € TTC) pour l'étude géotechnique pour la construction de la nouvelle station d'épuration de Thol.

### Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA)

Une réunion du groupe de travail « éclairage public » a eu lieu le 31 mars en mairie. Une étude est commandée au SIEA pour la mise en conformité du réseau et le remplacement des lampes à vapeur de mercure et tubes fluo (70 points lumineux concernés). La mise en œuvre pourrait intervenir en fin d'année 2022, début 2023.

### Finances

Le conseil a autorisé l'ouverture de crédits d'investissement sur les budgets communal, eau et assainissement, à la hauteur de 25 % des crédits votés en 2021.

Comptes administratifs 2021 : le conseil municipal a approuvé les comptes (commune, service des eaux et assainissement)

Fonctionnement commune		Investissement commune	
Dépenses	891 461,62 €	Dépenses	563 214,47 €
Recettes	1 063 672,36 €	Recettes	222 192,77 €
Résultats d'exécution	+ 447 549,81 €	Résultats d'exécution	- 414 074,13 €

En tenant compte des reports de l'exercice 2020 et des restes à réaliser, les résultats cumulés s'élèvent à + 447 549,81 € pour la section de fonctionnement et - 414 074,13 € pour la section d'investissement soit un excédent global de clôture de + 33 475,68 €.

Le Conseil Municipal décide de reporter l'excédent de fonctionnement de la façon suivante : couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 414 074,13 €, report en section de fonctionnement pour 33 475,68 €.

Exploitation service des eaux		Investissement service des eaux	
Dépenses	29 025,00 €	Dépenses	210 130,33 €
Recettes	74 908,54 €	Recettes	117 336,43 €
Résultats d'exécution	+ 45 883,54 €	Résultats d'exécution	- 92 793,90 €

En tenant compte des reports de l'exercice 2020 et des restes à réaliser, les résultats cumulés s'élèvent à + 45 883,54 € pour la section d'exploitation et + 6 549,65 € pour la section d'investissement soit un excédent global de clôture de + 52 443,19 €

Le Conseil Municipal décide de reporter l'excédent d'exploitation (+ 45 883,54 €) en section d'exploitation.

Exploitation service assainissement		Investissement service assainissement	
Dépenses	75 788,54 €	Dépenses	60 917,93 €
Recettes	84 643,59 €	Recettes	71 648,88 €
Résultats d'exécution	+ 8 855,05 €	Résultats d'exécution	+ 10 730,95 €

En tenant compte des reports de l'exercice 2020 et des restes à réaliser, les résultats cumulés s'élèvent à + 8 855,05 € pour la section d'exploitation et - 158 828,00 € pour la section d'investissement, soit un déficit global de clôture de - 149 972,85 €

Le Conseil Municipal décide reporter l'excédent d'exploitation (8 855,05 €) en réserve d'investissement.

Taux d'imposition pour l'année 2022 : le conseil a voté une hausse de 2 % par rapport aux taux 2021 : la taxe sur le foncier bâti passe de 27,59 % à 28,14 %, la taxe sur le foncier non bâti passe de 41,24 % à 42,06 %. Ces taux laissent espérer un produit de 607 464 € pour l'année 2022. Pour rappel, suite à la disparition de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties est désormais versée à la commune. Le taux de la taxe sur le foncier bâti tient compte de ce dispositif.

Tarifs distribution eau potable et redevance assainissement : le conseil municipal a voté les tarifs suivants :

- distribution de l'eau potable : part fixe annuelle de 10,00 € + 0,7921 € par m3.

- redevance assainissement : part fixe annuelle de 15,00 € + 1,75 € par m3.

La participation pour raccordement au réseau d'eaux usées est maintenue à 1 500 €.

Budget primitif 2022 :

Le conseil voté à l'unanimité le **budget primitif communal** équilibré en :

- Section de fonctionnement : 1 080 000,00 €

- Section d'investissement : 1 250 000,00 €

Les principales dépenses inscrites en section d'investissement sont les suivantes : fin des travaux d'aménagement de la salle polyvalente et acquisition de matériels, modification du réseau d'éclairage public, travaux sur le réseau d'eaux pluviales à Saint André, réfection du Pont de Fromente, travaux à l'école...

Le conseil a voté à l'unanimité le **budget primitif Eau** équilibré comme suit :

- Section d'exploitation : 114 000,00 €

- Section d'investissement : 193 800,00 €

Pas de gros travaux prévus en investissement, hormis d'éventuels remplacement de réseau si les parties vétustes en cas de casse.

Le conseil à l'unanimité le **budget primitif Assainissement** 2022 équilibré comme suit :

- Section d'exploitation : 115 000,00 €

- Section d'investissement : 500 000,00 €

Les différentes études liées à la construction de la station de Thol, des travaux sur les stations de Planches et Résignel, le remplacement du poste de refoulement de Montignieux sont inscrits en investissement.

## Conventions

La proposition de convention transmise par le Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses affluents (SR3A) pour un partenariat dans le cadre de la gestion des embâcles aux abords des ponts sur le Suran a été accepté. Les travaux seront suivis par le SR3A et les coûts d'intervention partagés.

Il a été décidé de reconduire pour une dernière fois la convention d'occupation précaire accordée à M. Jean-Robert BATAILLE pour un atelier artisanal au Domaine de Thol pour un loyer mensuel de 280,00 €. Il est rappelé que ces ateliers sont destinés à héberger des activités artisanales, c'est pourquoi les baux consentis à des particuliers ne seront plus reconduits.

## Informations diverses

Des panneaux signalétiques seront prochainement installés pour sécuriser la circulation dans différents quartiers.

### Des nouvelles du C.C.A.S....

Les comptes administratifs 2021 et le budget primitif 2022 ont été approuvés par le C.C.A.S le 14 mars. La permanence numérique est en place depuis le 14 mars. Chaque lundi Sophie Bencivengo conseillère du SIEA vous accompagne dans vos usages numériques quotidiens de 8h30 à 12h à la mairie annexe. Pour prendre rendez-vous 06.15.27.45.90 ou [s.bencivengo@siea.fr](mailto:s.bencivengo@siea.fr). La participation de la commune est de 400,00€ pour 2 ans, le reste est pris en charge par des financeurs privés.

Le C.C.A.S. a retenu pour les ateliers 2022 « La maison à jouer, (culture générale, vie courante à travers le jeu) et DOM'ECO (gestes économes dans la vie quotidienne) ». L'ADAPA demande une participation de la collectivité (223,00€) qui a été approuvée par le C.C.A.S

Plusieurs projets sont en cours d'étude : les mutuelles communales et le permis de conduire pour les jeunes.

Suite au retour des messages envoyés par les bénéficiaires des colis et cartes des enfants , un petit fascicule avec les messages de remerciements a été distribué aux différentes classes.

Le projet intergénérationnel pourrait prendre forme avec la proposition d'un moment de jeux de société partagé entre les enfants et les aînés à l'école. Une rencontre avec les enseignants est programmée.



### Pensez à rentrer vos poubelles !

- Je sors mes poubelles la veille de la collecte après 19h00.
- Je rentre mes poubelles au plus tard le soir de la collecte.
- Je ne mets pas de sacs de déchets à côté du bac à ordures ménagères.
- Dans mon bac, je dépose des déchets dans des sacs fermés.
- Je suis responsable de l'entretien de mon bac, je le nettoie.
- Si mon bac est endommagé, je le signale à la mairie.

### Pour être sûr de bien recevoir vos courrier et colis !

Nous avons vu lors du dernier recensement qu'il était difficile pour les agents recenseurs de trouver les boîtes aux lettres. Il en est de même pour un facteur remplaçant ou les transporteurs de colis.

Pour une distribution optimale de vos colis et courriers, le plus simple est **d'afficher son nom** sur sa boîte aux lettres ainsi que **le numéro de son habitation** si celle-ci en possède un.

### Horaires pour réaliser des travaux divers !

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse, motoculteur, perceuse...) peuvent être pratiqués aux horaires suivants :

- **Les jours ouvrables de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30**
- **Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00**
- **Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00**

Si vous êtes gênés par un bruit de voisinage (durée, répétition, intensité) tentez la solution amiable : parlez avec votre voisin et invitez-le à venir écouter le bruit depuis chez vous, votre voisin ne se rend peut-être pas compte de la gêne qu'il vous occasionne.

